

Ces licenciements sont signés

Le malaise commence à grandir. Licenciements dans de nombreuses maisons. Tous les prétextes sont invoqués. Chez Simca, il s'agissait simplement d'un changement de Direction « avec le maintien d'une politique française ». Dans d'autres usines, il s'agit d'un départ en province. D'autres enfin, invoquent l'absence de commandes.

Le résultat commun, c'est le chômage. Et c'est un chômage qui risque de durer. Hier encore, un ouvrier qualifié trouvait assez facilement de l'embauche à Paris. Aujourd'hui, il y a des tourneurs, fraiseurs, rectifieurs, etc., sur le pavé.

Aller en province ? C'est vite dit. D'abord, les salaires sont bien plus bas. Celui qui gagnait 800 F par mois à Paris, hésite à fournir le même travail pour 500 F. Ensuite, les questions de logement et nourriture ne sont pas mieux résolues en province qu'à Paris. Enfin, le chômage gagne aussi la province. Après de nombreuses entreprises, ce sont les fonderies de St-Nazaire qui vont fermer leurs portes et jeter 258 métallos à la rue.

Devant une telle situation, l'idée de la réduction des horaires s'impose avec force.

L'usine Renault-Somua (Paris) va licencier environ 40 % de son personnel dans les premiers mois de 1964. Les raisons ? Pas assez de commandes... mais surtout, transfert des fabrications à Cholet et à Moulins.

Le comité central des établissements Renault-Somua s'est réuni récemment. Les délégués ouvriers ont réclamé le retour aux 40 heures. Comme dans l'esprit de la Direction (Schneider et Cie) il ne pourrait s'agir que de 40 heures avec un salaire diminué, la réponse patronale est venue aussitôt, cynique et franche : « Si nous appliquons la semaine de 40 heures, nous risquons de voir partir les compagnons que nous avons justement l'intention de garder ».

Et voilà comment on se soucie de la loi qui s'oppose aux licenciements, tant qu'une usine n'est pas revenue à l'horaire de 40 heures.

Pourquoi d'ailleurs le patronat serait-il gêné ? C'est l'Etat qui a donné le feu vert en permettant à la Régie Renault de licencier 3 000 ouvriers alors que l'horaire était encore bien supérieur à 40 heures.

C'est l'Etat (chargé d'affaires de la classe bourgeoise) que nous retrouvons dans toute cette affaire.

Mauvais carnet de commandes ? Départ en province ? La seule réalité, ce sont les déclarations de Pompidou et de Giscard d'Estaing « Le plan de stabilisation », « L'expansion sans inflation ». La seule réalité, c'est la volonté de l'Etat de modifier la situation de l'offre et de la demande dans certains secteurs de l'industrie privée. Il existe, paraît-il, un mauvais exemple, un stimulant pour les revendications des travailleurs du secteur public. Il faut supprimer ce stimulant. Il faut donc une certaine masse de chômeurs.

Il faut que le métallos qui revendique sache que 100 chômeurs sont prêts à prendre sa place.

Voilà la réalité. Elle a été proclamée clairement par les serviteurs du capital qui dirigent le pays. Cette réalité est assez évidente pour que les salariés ne se laissent pas bernier par les petits arguments-maison que donnent les industriels qui licencient en ce moment.

Cette réalité crève les yeux quand on voit des boîtes renvoyer des ouvriers, puis créer sous un autre nom une entreprise qui rebauche à bas tarif. (C'est le cas pour RBV).

Cette réalité doit être rappelée, en particulier, à ceux qui croient leur place stable, à ceux qui croient que le coup dur arrive toujours ailleurs. Le combat doit être mené en commun et sur des mots d'ordre communs. Retour aux 40 heures sans diminution de salaire. Suppression de l'abattement de zone qui permet toutes les manœuvres du patronat.

Et qu'on ne nous dise pas que ces revendications ne peuvent permettre une action commune de tous les syndicats ouvriers, de tous les salariés. Ce serait dire que les problèmes particuliers de tel ou tel patron ont plus d'importance que le plan de la classe bourgeoise énoncé clairement dans les discours de Pompidou.

YVIN

Union Nationale ou Front Syndical Européen

Militant syndicaliste du Livre (C.G.T.), je lis dans l'organe de ma fédération, l'Imprimerie française, de décembre 1963, un édito intitulé « Le Marché commun », qui me paraît inaugurer une politique syndicale extrêmement dangereuse, à propos de laquelle je crois indispensable qu'un journal comme l'Internationale écrie « casse-cou ». Voici les faits : dans le Livre (et ça ne doit pas être la seule industrie où semblable chose se passe) le développement du Marché commun permet à des propriétaires de journaux et à des éditeurs français de faire tirer à meilleur compte leurs publications à l'étranger (notamment Italie, Belgique, Luxembourg). Il s'agit par exemple de Tintin, 240.000 exemplaires ; Votre Santé, 60.000 exemplaires ; Constellation, 550.000 exemplaires ; Pilote, 180.000 exemplaires ; La Veillée des Chaumières, 120.000 exemplaires ; Capri, 70.000 exemplaires ; Record, 250.000 exemplaires, etc. »

Cela est évidemment possible parce que les salaires et les avantages sociaux sont moindres dans ces pays qu'en France. Le secrétaire général de la fédération, M. Lafond, qui signe l'éditorial, dit avoir « traité » le problème au congrès de la fédération sœur italienne. Mais, s'il suggère que des mesures soient prises, il ne dit pas lesquelles ni qu'il en ait déjà été proposées. Par contre, il demande qu'en France « nous envisagions avec les Maîtres-Imprimeurs l'action nécessaire auprès du gouvernement », et : « n'aurions-nous pas plus de poids et de force si ouvriers et patrons intervenaient ensemble ? » Bien sûr, il ajoute : « Il n'est

pas pour autant question pour nous d'abandonner notre lutte revendicative, bien au contraire, nous devons continuer à aller de l'avant, à tout faire pour arriver aux objectifs que nous nous sommes fixés », et « nous aurons simplement à lutter sur deux fronts, nous sommes suffisamment forts pour le faire ».

Mais n'y a-t-il pas là l'amorce du retour à la politique de la collaboration de classe avec un bon patronat (celui qui est lésé par la concurrence étrangère) contre un mauvais (celui qui va chercher ailleurs de meilleurs profits), politique qui fatalement s'opposera à la lutte de défense des salaires et avantages sociaux. Car, en fait, il ne s'agit pas de deux fronts, mais de collaborer et de lutter en même temps avec et contre le même patron. Il me semble qu'il ne faut qu'un seul front, et uni, à l'échelle de l'Europe tout entière.

Le retard de l'organisation Inter-Confédérations en Europe me paraît très grand. Raison de plus pour aller vite, et avec des vues larges. Il me semble qu'il appartient aux syndicalistes trotskystes, les seuls, en somme, qui sont membres d'un même parti dans les différents pays, de prendre la tête de l'action pour imposer en Europe des conditions de travail égalisées sur le niveau le plus haut. Mais, bien sûr, il faut une intense propagande pour que les directions créent des organismes européens permanents et s'entendent pour organiser la lutte, y compris des grèves simultanées pour aboutir. C'est ça, lutter pour l'Europe socialiste, ou quoi ?

P. G.

Le comité confédéral National de la C.G.T.

La réunion de plus grande instance de la C.G.T. entre les congrès, dans le courant du mois de décembre a permis de mettre au clair les préoccupations de ses dirigeants, à l'expiration de l'année la plus fertile en luttes sous le gaullisme.

Après avoir fait le bilan de la « politique anti-sociale » et de « fausse grandeur » du gouvernement, après avoir condamné le PLAN de STABILISATION, moyen de réduction du niveau de vie des masses, le C.C.N. a considéré que le « pouvoir et son gouvernement ont durci leur résistance ».

Pour la première fois depuis 1958, la C.G.T. aborde le problème du pouvoir... peu après le déclenchement de la campagne du programme commun du P.C.F. Il faut avouer que ce tournant est, néanmoins, bien timide. La perspective du renversement du gaullisme n'est pas nettement exprimée. La question du programme commun est surtout envisagée sous l'angle du rassemblement des forces démocratiques exprimant le « renforcement de l'opposition à la politique gaulliste » et lorsque « l'accord entre les confédérations » est évoqué pour organiser, animer et coordonner les luttes pour aller vers un mouvement d'une ampleur et d'une puissance suffisantes pour vaincre l'intransigeance gouvernementale, il n'est fait allusion qu'à un « échec » à infliger « à la politique gaulliste ».

Bref, la C.G.T. est aujourd'hui prête à la politique du « programme commun » dont la nature, telle que les travaux du C.C.N. l'ont exprimé, ne sort pas de la pratique du catalogue de vœux pieux, la liste habituelle des revendications qui vont du S.M.I.G. à 2,40, soit moins de 500

francs par mois comme minimum vital (de quoi effrayer les patrons et « enthousiasmer » les ouvriers), à l'allègement fiscal en passant par la réduction de l'âge de la retraite, etc.

Soit dit en passant, ce programme très minimum est présenté, à l'adresse de la C.F.T.C., comme une plate-forme qui n'isoie pas les travailleurs « les plus défavorisés » de l'ensemble des salariés.

Même avec l'idée « d'un rassemblement sur un programme » de toutes les forces d'opposition, la politique de « pression », « d'avertissement », etc., n'est pas abandonnée.

Les travailleurs sont « félicités » de leurs actions et « invités » à poursuivre leurs efforts, et l'idée de la coordination des luttes n'est évoquée que pour « appâter » les autres confédérations. C'est tout le sens qu'il faut tirer du refus de la C.G.T. de se plier à l'initiative d'action de la C.F.T.C. le 27 novembre 1963. Elle s'est payée, à cette occasion, le luxe de montrer que sans la C.G.T. il y a peu de chances pour le reste des autres directions ouvrières de déclencher des luttes ayant tant soit peu d'importance. La question déterminante est de savoir si la C.G.T. est prête à lancer de grandes luttes pour « favoriser » l'unité, ou décidée à discuter d'abord les termes du « programme commun » avant toute action « désordonnée ». Des directives sorties du C.C.N. il ne semble pas que la C.G.T. s'est écartée pour une grande bataille revendicative, mais davantage vers la réalisation de l'unité d'action. Il appartient aux travailleurs d'imposer autre chose que la conquête des miettes : LEUR PROGRAMME : POUR LE RENVERSEMENT DE DE GAULLE.

Trioux

Après 79 jours de grève, il restait encore 145 mineurs favorables à la continuation de la grève. La reprise du travail a donc été prise par 60 % des grévistes. Passons sur cet aspect de la démocratie pour examiner comment les syndicats jugent cet événement, comment ils apprécient cette magnifique résistance.

C'est avec soulagement qu'ils accueillent cette décision et les éloges ne sont pas ménagés, ainsi lit-on : « ... par leur juste décision, les mineurs ont fait preuve de haute compréhension et d'esprit de responsabilité... »

L'on aimerait mieux mesurer la responsabilité des syndicats qui : « ayant pris connaissance de la décision... approuvent cette décision ».

Il est vrai que ceux-ci ne portent pas dans leur cœur le bassin férifère et que les tentatives d'en minimiser les actions se multiplient.

C'est d'abord lors de la grève des mineurs, la séparation de ceux qui n'ont pas hésité à venir à 2.000 en délégation à Paris.

— Ensuite, ce sont les pressions pour la reprise du travail sous la vague promesse d'une table ronde.

— Lors de la grève du 6 novembre, alors que la C.G.T. répète qu'elle est contre la grève généralisée, elle tolère l'adjonction à l'action des fonctionnaires, de celle des mineurs de fer, dont certains des slogans : « La mine aux mineurs », « Marche sur Paris », disparaissent dans la mêlée.

— Enfin, ce qui ne manque pas de saisir, c'est que pendant 79 jours, la presse ouvrière n'a pas fait grand cas des mineurs de Trioux, et s'il fut question au moment des fêtes, des travailleurs licenciés de R.B.V., ceux de Trioux n'eurent pour leurs éternes qu'un télégramme de la C.G.T. à l'issue du C.C.N. et à 16 lignes sur quelque 1.700 dans le discours de Marcel Caille à ce même C.C.N. (Le Peuple du 1-1-64).

Certes, la grève des mineurs de Trioux n'est guère couronnée de succès, et malgré le titre ronflant — en page 4 — de l'Humanité du 31-12 : « Après avoir obtenu satisfaction sur deux points importants, suspension des licenciements, mesures de reclassement », nous pouvions lire dans le texte « ... conserveront provisoirement leur emploi... pendant la durée du stage, ceux-ci continueront à bénéficier du statut... Des discussions doivent s'ouvrir avec les pouvoirs publics et le patronat... ». Ces lignes sont lourdes d'accusation pour ceux-là qui ne s'exprimèrent pas 79 jours mais se contentent d'une reprise du travail sans autre conclusion que celle-ci : « Maintenant, c'est au patronat... de tenir ses promesses... en acceptant... l'examen des propositions justes et raisonnables des travailleurs de la mine... »

Voilà bien la raison qui fait que depuis des années aucune lutte n'est poussée à fond.

Répéter qu'il aurait fallu faire de Trioux un point de cristallisation de lutte de toute la classe ouvrière contre le gaullisme. Que, pour cela, C.G.T., F.O., C.F.T.C., auraient dû mobiliser leurs dirigeants nationaux, leurs permanents, leurs syndicats, leur presse... Que P.C.F. et S.F.I.O. pouvaient utiliser ce mouvement pour préparer leur campagne anti-gaulliste...

Au contraire, les organisations ouvrières en baissant les bras devant le mouvement de Trioux, portent une lourde responsabilité. Ce n'est pas seulement celle de ne pas utiliser une occasion pour mettre en avant un programme qu'ils n'ont pas, mais qui pourrait être le contrôle ouvrier...

Non, les torts sont plus immédiats.

— Alors que nous avons assisté depuis 1960 à toute une série de luttes dures dans les secteurs non rentables, qu'advient-il si un intérêt aussi limité est porté à ces mouvements. A Villerupt, Aubrives, Langeberg, Decazeville, Verucelles et Trioux, les mineurs ont occupé nuits et jours, dimanches et fêtes le lieu de travail, dans des conditions difficiles, à des centaines de mètres sous terre. Si à Decazeville le pathétique avait culminé avec la grève de la faim, à Trioux, avec 79 jours au fond, le record de durée a été atteint ; en minimisant ce mouvement, les syndicats décourageaient non seulement l'occupation du lieu de travail, mais surtout admettent que des secteurs non rentables doivent être supprimés, sous réserve de reclassement avec des garanties... Cela est peut-être vrai, mais alors il ne faut pas semer des illusions, le dire et armer les victimes plutôt que de les leurrer et de les abandonner à un stade donné de la lutte, sans directives pour arrêter ou continuer.

— Une telle position ne manquera pas d'avoir de lourdes conséquences, non seulement pour les mineurs et les secteurs arriérés, mais pour tous les licenciés en général, et il ne manquera pas d'y en avoir, y compris dans des industries dynamiques, telles que Bull, la métallurgie, voir R.B.V. et Neyrpic.

— C'est bien dommage, car les syndicats se privent d'une aile marchante combattive dont les objectifs — le droit au travail — engendrent des luttes mettant en cause le régime.

— Les luttes contre les licenciements engendrent des luttes mettant en cause le régime, car c'est la vie qui est en cause.

Mais là, il ne saurait être question de tricher avec le programme. Aucun programme minimum démocratique bourgeois ne pourra répondre à ces besoins. Il faut une perspective révolutionnaire à long terme pour armer ces futurs chômeurs. Mais c'est trop demander à ceux qui, enlisés dans le réformisme, font des ronds de jambes aux bourgeois qui seraient non-gaullistes...

ABONNEMENT — 1 an : 10 F

● Sous pli fermé : 15 F ● De soutien : 20 F ● C.C.P. 19.591.39

Paris

Nos bureaux sont ouverts tous les jours ouvrables, de 15 heures à 19 heures, 21, rue d'Aboukir Paris-2^e - Tél. : GUTenberg 06-57.

Le gérant : G. DAVY

Imp. « E.P. », 232, r. de Charenton Paris-12^e